

ATTERT

Le conseil communal des enfants est installé

Seize jeunes élus des huit implantations scolaires entrent au conseil communal des enfants. Ils ont prêté serment vendredi soir.

● Jean-Claude FONCK

Avec l'année scolaire qui vient de reprendre, place maintenant aux choses sérieuses. Vendredi soir, les jeunes élus ont prêté serment devant le député bourgmestre Josy Arens et d'autres membres du conseil communal, mais surtout devant leurs parents venus en nombre pour les soutenir.

Un conseil communal des enfants a été mis en place pour permettre aux jeunes des huit implantations scolaires de la commune d'être associés plus étroitement à la vie communale et au traitement des pro-



Les 16 jeunes du conseil communal des enfants ont prêté serment vendredi soir devant les élus adultes.

blèmes de loisirs, de culture, d'environnement...

Les 16 jeunes conseillers élus seront à présent encadrés pour chaque réunion de travail mensuelle par l'échevine Bernadette Heynen et par l'employé communal Patrick Rausch.

Il a été rappelé que le conseil des enfants avait une compétence d'avis à l'égard de l'auto-

rité communale. Il porte à la connaissance des édiles les besoins des enfants notamment en matière d'organisation des loisirs, des sports, des activités culturelles et éducatives. Ce

conseil des enfants réalisera également certains projets en accord avec les autorités communales.

Pour l'échevine Bernadette Heynen, « le souhait des élus adultes est qu'en ce lieu de démocratie, les enfants apprennent à devenir autonomes, tolérants et coopérants. »

Les conseillers juniors ont alors prêté le serment suivant : « Je m'engage à réaliser de mon mieux ma tâche de conseiller communal des enfants d'Attart et à agir dans l'intérêt général des enfants de ma commune. »

Les jeunes élus sont : Marie Paquot et Charlotte Petit (Attart), Louis Timmermans et Arthur Goffette (Nothomb), Noé Goffette et Violette Ribauville (Enova), Charline Denies et Lou Lejeune (Heinstert), Amandine Fortemps et Ethan Rooms (Nobressart), Lola Hubert et Sasha Levert (Thiaumont), Léa Meer et Charles Meyers (Metzert), Sylvain Marchal et Augustin Mignolet (Tontelange). ■